

United Nations

Nations Unies

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

GENERAL

S/1373/Corr.1

16 septembre 1949

FRENCH

ORIGINAL : ENGLISH

CORRIGENDUM AU PREMIER RAPPORT PROVISOIRE DE LA COMMISSION
DES NATIONS UNIES POUR L'INDONESIE

Modifier comme suit le paragraphe 44, page 23 :

"Il a été décidé également d'instituer sous les auspices de la Commission une sous-commission chargée des détails techniques au sujet du paragraphe 7 de la déclaration faite le 7 mai par M. van Roijen et qui concerne les régions extérieures à la Résidence de Djokjakarta où sont actuellement en fonctions non pas les fonctionnaires de l'administration civile, de la police, etc. du Gouvernement d'Indonésie, mais ceux relevant du Gouvernement de la République".

RECEIVED

20 SEP 1949

UNITED NATIONS
ARCHIVES